

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : M PEYRAMAURE Pierre

Date de convocation : 19/02/24

Membres en exercice : 134

Présents : 92

Votants : 92

Pour : 92

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE :

2024-03-19-17

Objet :

Création d'un poste d'adjoint administratif (Service Comptabilité)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité, ou au Bureau le cas échéant, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Président explique que le Syndicat emploie un agent comptable à temps non-complet (8 heures par semaine) depuis le 1^{er} juillet 2019 via le Service Public d'Emploi Temporaire (SPET) du Centre de Gestion de la Corrèze.

Considérant l'implication de cet agent qui maîtrise désormais les procédures comptables du Syndicat, étant donné la nécessité de sécuriser le Service Administratif et Financier pour les besoins actuels et futurs, indispensable au bon fonctionnement du Syndicat,

Monsieur le Président propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (8 heures par semaine) à compter du 01/09/2024 (date de fin du contrat avec le SPET du CDG19) pour cet agent qui a manifesté sa volonté de poursuivre sa carrière au sein du Syndicat de la Diège.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Décident de créer, compte tenu des nécessités de service, le poste proposé à temps non complet (8 heures par semaine) à compter du 01/09/2024 ;
2. Décident d'affecter les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs pour la création de ce poste.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/03/2024
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

